



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

ID : 083-218300036-20200922-DCM2020_082-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Aude ABIME,
Roger MALAMAIRE représenté par Claire CANDELA,
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Julie LUCCIONI représentée par Christian CHILLI,
Michel MANISCALCO représenté par Raymond BORIO,
Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER : DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 19 septembre 2006 la commune a adopté un plan d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2007 à 2021.

Par courrier du 16 juin 2020 l'O.N.F. propose au Conseil Municipal de valider la coupe de bois en forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2021 :

Parcelle n°	Type de coupe	Surface à parcourir	Volume présumé	Coupe prévue par le document d'aménagement
8_x	Taillis	7 ha	50 m3/ha	oui

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-dessus,

DEMANDE à l'Office National des Forêts (ONF) de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentée,

PRECISE ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

		Mode de commercialisation		
Parcelle n°	Destination	Mode de vente	Mode de mise à disposition à l'acheteur	Nature de la coupe
8_x	Vente	Appel d'offre	Sur pied	En bloc

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

